



À Monsieur BATAILLER Jean-Pierre
IA-DASEN de la Loire,

A Saint Étienne, le jeudi 21 novembre 2019

Objet : Décisions ministérielles concernant la direction des écoles, demande de précisions

Mercredi 13 novembre, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale a indiqué que « *pour faciliter la fin de l'année, une journée supplémentaire de décharge a été allouée, pour tous les directeurs d'école, sur la période novembre - décembre 2019* ». Si cette mesure ne constitue qu'un premier petit pas, elle vient reconnaître le besoin de temps supplémentaire pour l'ensemble des directrices et directeurs d'école.

Au regard des 17 jours de classe restant d'ici les prochaines vacances scolaires, nous souhaitons connaître la manière dont cette journée est mise en œuvre pour toutes les écoles du département. **Nous souhaitons que les directeurs et les directrices soient avertis par avance de la date à laquelle ils pourront se consacrer à leur direction, afin que cette mesure ne gêne pas l'organisation et le fonctionnement de l'école.**

De même, nous souhaitons qu'il soit **explicitement dit aux directeurs et directrices que les participations aux réunions de réflexion sur la mission de direction sont facultatives et qu'elles seront, en cas de participation, récupérées sur les conférences pédagogiques.**

Nous vous prions de croire, Monsieur l'IA-DASEN, en notre attachement au service public d'éducation nationale.

Yves BORNARD, co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU42

Cécile AULAGNON, co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU42

Christophe DARGERÉ, co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU 42